
YEŞİM NAZLAR :

Bonjour et bonsoir à tous. Soyez les bienvenus à ce deuxième webinaire web sur les cinq webinaires obligatoires de cette série. Aujourd'hui, nous allons voir une introduction à la GNSO.

Notre présentatrice aujourd'hui sera Marika Konings, vice-présidente du soutien à l'élaboration de politiques de la GNSO.

Nous n'allons pas faire l'appel pour ce séminaire web. Pourtant, nous allons prendre la liste de participants au cours des dix premières minutes. Votre participation devrait être mesurée pour pouvoir assister à notre sommet. Si vous n'êtes connecté qu'à travers le téléphone, veuillez vous connecter à la salle de Zoom dès que possible étant donné que c'est une exigence de participation [inintelligible] que nous allons enregistrer l'appel.

Nous avons un service d'interprétation en espagnol et en français pour ce séminaire web, donc je vais vous rappeler de bien vouloir dire vos noms avant de prendre la parole afin que les interprètes puissent vous identifier sur les autres canaux linguistiques ainsi que pour la transcription. Et également, parlez à un débit raisonnable afin de permettre que l'interprétation puisse être correcte.

Toutes les lignes seront en muet au cours de la présentation et seront ouvertes aux questions et aux réponses à la fin de la présentation.

Vous aurez remarqué que ce séminaire web se fait sur Zoom. Les fonctionnalités sont similaires à celles d'Adobe Connect mais afin de pouvoir voir la liste de participants et le chat, il faut que vous cliquiez en

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

bas de l'écran sur les boutons pertinents. Vous ne verrez le chat qu'à partir du moment où vous aurez rejoint l'appel, pas avant cela. Pour lever la main, veuillez bien vouloir appuyez sur le bouton de la main.

Je vais maintenant céder la parole à Alfredo Calderon, coprésident du sous-groupe du renforcement des capacités d'ATLAS III. Alfredo, vous avez la parole.

ALFREDO CALDERON :

Merci beaucoup. Je m'appelle Alfredo Calderon et je veux souhaiter la bienvenue à tout le monde à cette deuxième séance introductive à la GNSO. Il s'agit d'un séminaire web qui fait partie de la série de séminaires web qui sont exigés de tous les participants potentiels au sommet ATLAS III.

Je veux mettre l'emphasis sur le fait que si vous n'avez pas la possibilité de participer à l'un des séminaires web, vous pourrez suivre le cours en ligne à travers la plateforme ICANN Learn pour compléter le processus et obtenir la certification aussi. Cela fait partie de notre procédure de certification pour les candidats au sommet III d'ATLAS.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à Marika, experte en élaboration de politiques de la GNSO. Elle nous expliquera le fonctionnement de la GNSO et comment nous, les utilisateurs finaux de l'internet et les participants de l'At-Large, pouvons contribuer au travail de la GNSO. Donc je souhaite la bienvenue à Marika et je lui cède la parole. Allez-y.

MARIKA KONINGS :

Merci Alfredo et Yeşim de cette bienvenue. Comme vous l'avez déjà dit, je suis Marika Konings. Je suis vice-présidente du soutien à l'élaboration de politiques de l'organisation de soutien aux noms génériques, également connue comme la GNSO. Et je suis là aujourd'hui du Costa Rica où je suis basée.

Aujourd'hui, dans ma présentation, je couvrirai une vue d'ensemble, un aperçu de la structure et opérations de la GNSO, du processus d'élaboration de la GNSO et comment les parties intéressées peuvent participer à ce processus. Pendant la présentation, on aura également le temps pour les questions et réponses à la fin. Donc si vous avez des questions, veuillez bien les noter.

Comme vous le savez déjà, la GNSO fait partie de l'écosystème de l'ICANN qui consiste en des organisations de soutien de l'ICANN qui sont responsables de l'élaboration de politiques dans leur secteur respectif et des comités consultatifs qui sont responsables de la fourniture de conseils au Conseil d'Administration de l'ICANN dans ce qui correspond à leur portée. Vous voyez ici la consolidation de tout cela. J'assume que vous voyez des présentations similaires des autres organisations de soutien et les autres comités consultatifs. Donc je n'entrerai pas dans les détails des autres dans ma présentation mais bien sûr, si vous avez des questions, je serai contente d'y répondre.

La GNSO, d'après les statuts constitutifs de l'ICANN, a la mission d'être responsable de l'élaboration et la recommandation de politiques substantielles au Conseil d'Administration de l'ICANN liées aux domaines de premier niveau génériques. Donc vous voyez la portée des activités de la GNSO ainsi que les mécanismes pour les faire. Cela se fait

au sein de la GNSO mais c'est le Conseil d'Administration qui a le rôle de supervision et la responsabilité d'adopter ou de rejeter une recommandation de la GNSO qui est formulée à travers ces processus et procédures.

Il me semble qu'il y a quelqu'un qui a la ligne ouverte en même temps. On a une conversation parallèle. Est-ce quelqu'un qui souhaite prendre la parole ?

YEŞİM NAZLAR : Marika, on s'excuse. C'est Yeşim. On essaie de mettre en muet cette ligne. Pardon, on s'en excuse.

MARIKA KONINGS : Aucun problème.

Alors la GNSO est la partie de l'ICANN qui est responsable de l'élaboration de recommandations de politiques liées aux gTLD.

On attendra une minute pour voir si on peut mettre en muet toutes les autres lignes.

YEŞİM NAZLAR : Marika, on s'excuse de l'interruption. Je voudrais rappeler à tout le monde de vouloir garder leur ligne en muet. Je suis en train de vérifier avec Adigo pour voir que toutes les lignes à l'exception de notre présentatrice, Marika Konings et moi-même, soient en muet. Donc je pense qu'on est prêt à reprendre maintenant. Marika, allez-y.

MARIKA KONINGS :

La GNSO est la partie de l'ICANN qui est responsable des recommandations de politiques liées aux noms de domaine génériques au premier niveau ou gTLD comme on les connaît autrement.

Le conseil de la GNSO peut s'y intégrer. Et vous voyez ici une photo de la composition actuelle de la GNSO à l'écran. Ils ont la responsabilité de superviser les processus d'élaboration de politiques. C'est eux qui doivent s'assurer que toutes les étapes exigées soient respectées.

Le conseil représente la communauté de la GNSO et consiste en 21 membres du conseil des différents groupes de parties prenantes et des différentes unités constitutives qui intègrent la GNSO ainsi que deux différents membres qui sont désignés par le NomCom.

Il y a également des membres de liaisons dans un nombre de groupes qui viennent entre autres des comités consultatifs. At-Large par exemple a un agent de liaison au conseil de la GNSO qui est au milieu de la photo si je ne me trompe.

Vous voyez ici les deux chambres qui intègrent le conseil de la GNSO, la structure de la GNSO étant divisée en deux chambres, une où on a des membres du conseil de la GNSO de la chambre des parties contractantes, c'est-à-dire les parties prenantes avec qui l'ICANN a des contrats, c'est-à-dire les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement accrédités par l'ICANN, et il y a également une chambre des parties non contractantes qui consiste aux parties prenantes qui n'ont pas de contrat avec l'ICANN mais qui ont des intérêts qui peuvent être divisés entre ceux qui ont des intérêts commerciaux, donc qui sont regroupés dans le groupe de parties prenantes commerciales, c'est-à-dire l'unité constitutive des utilisateurs

commerciaux, l'unité constitutive de la propriété intellectuelle et celle des fournisseurs de service internet, et le groupe des parties prenantes non commerciale, c'est-à-dire l'unité constitutive non commerciale, qui comprennent l'unité constitutive des utilisateurs non commerciaux et l'unité constitutive des participants qui ont des activités à des buts non lucratif.

Entre les deux, ils vont désigner des représentants au sein du conseil de la GNSO, ce qui composera donc le conseil de la GNSO.

La structure des deux chambres est également importante au moment de voter au niveau du conseil de la GNSO parce que l'équilibre du pouvoir entre les deux est divisé entre les structures de chambres. Chacune des chambres a un pouvoir de vote égal au conseil de la GNSO.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a également trois désignés par le comité de nominations, le NomCom, dont un appartient à chacune des chambres. Et il y a un autre membre désigné par le NomCom sans droit de vote qui n'appartient à aucune des deux chambres.

Comme je le disais, il y a également la division des personnes qui n'appartiennent à aucune communauté mais il est important au moment de voter de savoir à quelle chambre appartiennent les personnes pour voir s'il y a suffisamment de membres de chacune des deux chambres, toujours dans le but d'avoir un équilibre.

Voici les dirigeants actuels du conseil de la GNSO. On a un président de la GNSO et une vice-présidente ou un vice-président de chacune des chambres. En ce moment, Keith Drazek du groupe des parties prenantes des opérateurs de registre est le président de la GNSO, Pam Little,

membre du groupe de parties prenantes des bureaux d'enregistrement, est vice-présidente de la chambre des parties contractantes et Rafik Dammak est l'autre vice-président de la GNSO venant de la chambre des parties non contractantes et il appartient au NCUC, au groupe de représentants des parties prenantes non commerciales.

Comme je le disais tout à l'heure, la GNSO est responsable de superviser le processus d'élaboration de politiques, vérifier les activités et considère le résultat final des groupes de travail pertinents.

Parmi la considération de ces recommandations, la responsabilité est de voir si les décisions et les procédures ont bien été suivies avant l'approbation de chacune des recommandations. Ce n'est pas qu'il faut refaire les recommandations mais on a une autre conversation en parallèle également.

Donc en général, ils se réunissent de manière mensuelle à travers des appels de téléconférences. Et il y a également d'autres sujets qui pourraient exiger leur attention. Il y a d'autres responsabilités plus larges pour les différents groupes dans le cadre de la nouvelle structure de la communauté habilitée et des responsabilités des différents groupes pour garantir la responsabilité des structures de l'ICANN et des décisions qui sont prises.

En général, le conseil prend des décisions à travers des motions formelles. Comme je le disais tout à l'heure, il y a des seuils de vote spécifiques qui sont associés aux décisions liées aux activités des politiques. Et ce sont ces seuils de vote qui sont définis dans les statuts constitutifs de l'ICANN.

Il y a une exigence spécifique liée à la présentation de ces motions, comme par exemple au niveau de la ligne chronologique qui doit être présentée avec dix jours d'avance pour que les groupes de parties prenantes et les unités constitutives aient suffisamment de temps pour considérer ces informations et pour instruire du conseil de manière appropriée.

Comme je le disais tout à l'heure, même si les différents groupes ont des représentants désignés au conseil de la GNSO, il est très important pour eux de pouvoir consulter avec d'autres groupes. Et dans certains cas, les membres du conseil reçoivent des instructions de vote des différents groupes auxquels ils appartiennent. Donc il est important qu'ils aient suffisamment de temps pour que cette consultation puisse se faire.

Le travail d'élaboration de politiques en lui-même, il est fait par les équipes ou groupes de travail de la GNSO. Il est important de savoir que la plupart de ces groupes sont ouverts et toutes les personnes intéressées peuvent participer à leurs activités. Il n'y a pas d'exigence que l'on soit membre du groupe de parties prenantes ou de l'unité constitutive respective de la GNSO. La seule exigence que l'on ait en ce moment est de présenter une manifestation d'intérêt et que les membres déclarent leur affiliation et leur intérêt. Cela vient du conseil. Il est bien d'avoir un intérêt au sujet qui est débattu mais il faut en fait déclarer quel est l'intérêt que l'on a, qui est potentiellement la personne qui vous paye pour que vous participiez à ces activités.

Par la suite, on verra quelques autres informations qui ont été partagées récemment qui sont des alternatives au modèle des groupes de travail de ouverts. Mais on y reviendra plus tard.

Je vois sur le chat une question qui demande si les motions sont votées à majorité simple, c'est-à-dire la moitié des membres du conseil plus un. Oui, cela, c'est le seuil de vote par défaut. Si un seuil de vote n'est pas défini spécifiquement dans les statuts constitutifs de l'ICANN, alors à ce moment-là, le seuil de vote de majorité simple s'appliquera. Mais il est important de savoir que pour ce qu'est de l'élaboration de politiques et des votes y afférents, les seuils de vote sont presque tous définis dans les statuts constitutifs de l'ICANN étant donné qu'ils ont différents seuils de vote correspondants.

Pour ce qu'est du processus de vote pour un rapport de politique par exemple, le seuil de vote sera moins élevé que dans d'autres cas puisque pour les rapport de politique, l'important est de pouvoir discuter de sujets et de ne pas pouvoir bloquer la considération immédiatement. Pourtant, dans le processus, à mesure qu'on avance vers l'adoption, on a des seuils de vote plus élevés qui s'appliquent, comme pour la supermajorité pour que les différentes recommandations qui sont adoptées puissent avoir la considération et l'adoption de la majorité des participants. J'en reparlerai lorsqu'on reviendra au concept de politique de consensus de la GNSO.

Maintenant, je voudrais que l'on voie rapidement le processus d'élaboration de politiques de la GNSO, à savoir PDP comme on l'appelle autrement. Ici, vous voyez les différentes étapes de ce processus. Ce schéma est un peu complet, [inintelligible]. On n'aura pas

aujourd'hui le temps de voir toutes les étapes du processus d'élaboration de politiques mais je tiens à souligner les exigences fermes, spécifiques associées à un PDP et à quel point ce processus est solide.

Il y a différentes occasions de consultations publiques et de contributions qui sont une partie essentielle des processus d'élaboration de politique pour le groupe qui est censé travailler dessus à mesure qu'il avance avec les différentes étapes. Et puis il a besoin de la considération du public pour pouvoir avancer.

Il est important de savoir que le processus d'élaboration de politiques ascendant n'est pas sprint mais plutôt un marathon. Je le dis comme plaisanterie mais en général, un bon travail est lorsque tout le monde est d'accord et satisfait du travail, c'est-à-dire qu'on a atteint un bon équilibre et que personne n'a rien à dire du résultat, que tout le monde est satisfait du résultat.

Ici, vous voyez cette autre diapositive, j'ai déjà évoqué ce terme, mais pour avoir des politiques de consensus de la GNSO, il est important de savoir que politique de consensus, c'est un terme défini avec des lettres majuscules. Et ce n'est pas pareil d'avoir une politique de consensus que d'avoir une politique ordinaire qui a été adoptée par consensus. Une politique de consensus a un sens très spécifique dans le contexte de la GNSO étant donné que le contrat entre l'ICANN et les bureaux d'enregistrement accrédités par l'ICANN et les opérateurs de registre qui sont accrédités exige le respect des politiques de consensus qui doivent être soutenues largement par les parties prenantes de l'ICANN à travers le PDP et oblige les parties contractantes à ces politiques de

consensus par contrat. Vous imaginerez qu'il s'agit d'une situation très unique étant donné que cela implique que les parties contractantes doivent être d'accord avec l'ICANN pour différents termes qui peuvent changer comme résultat d'un processus qui ne correspond pas au contrôle total de l'ICANN pour le processus mais qui implique la communauté modèle multipartite des parties prenantes.

Vous imaginerez que c'est assez différent de la manière dont on négocie les termes ordinairement entre deux parties prenantes. Et en général, on n'a pas de participation des tierces parties s'ils n'y ont rien à voir.

Je vois dans le chat qu'il y a quelqu'un qui demande s'il y a des différences par rapport à la manière dont se fait le processus d'élaboration de politiques dans d'autres organisations de soutien.

La réponse est oui et non. Non dans le sens qu'il y a beaucoup de similarités au niveau des mesures qui sont prises. Par exemple le processus d'élaboration de politiques de la ccNSO est similaire. Et il y a également d'autres parties du processus, par exemple la portée, les sites où l'on fait le travail d'élaboration de politiques.

Par exemple dans le cas de la GNSO, tout le travail d'élaboration de politiques se fait au niveau de l'ICANN. Les contrats de l'ICANN avec les parties contractantes, les opérateurs de registre, ils font tous la définition d'un sujet pour l'élaboration de politiques de gTLD. Mais il n'y a pas d'autres endroits où pourrait se faire ce travail d'élaboration de politiques.

Si on le compare à la ccNSO, la plupart du travail d'élaboration de politiques des ccTLD se fait au niveau national. Il y a un nombre limité

de sujets pour lesquels la ccNSO développe des politiques au niveau de l'ICANN. Et ces sujets sont définis dans les statuts constitutifs de l'ICANN. Cela pourrait se faire au niveau des ccTLD ou au niveau national sans la participation ou la supervision de l'ICANN en général. Donc voilà la différence pour la ccNSO.

Pour ce qui est de la communauté des numéros, eux, ils font tout le travail d'élaboration de politiques au niveau régional. Donc lorsqu'il y a un accord général entre tous les opérateurs de registre au niveau mondial, ce n'est qu'à ce moment-là qu'ils présentent cette politique à l'ICANN pour l'approbation du Conseil d'Administration de l'ICANN. Sinon, ils travaillent au niveau régional entre opérateurs de registre. Donc voilà les différences avec les autres groupes.

Je vois également d'autres questions comme à quel point sont actifs en ce moment les différents groupes de travail de politiques, combien il y en a et combien de temps il leur prend de faire un travail en politique en général.

Il est important de savoir que c'est un groupe à long terme et non pas de vitesse en général. Je reviendrai là-dessus tout à l'heure mais il est important de savoir qu'il y a la possibilité d'avoir différentes contributions des différents acteurs avant de passer aux conclusions des autres. En fait, je disais qu'il y a différentes exigences à respecter avant qu'un travail ne puisse devenir une politique de consensus.

La disposition pertinente dans les différentes contrats par exemple stipule qu'une politique de consensus ne pourrait pas limiter déraisonnablement la concurrence et prescrit les sujets qui sont considérés comme étant dans la portée de l'élaboration de politiques.

Et il y en a que vous voyez ici à l'écran, donc par exemple les différentes politiques.

Vous verrez également que les sujets sont définis de manière assez générale. Donc le processus d'élaboration de politique en général vise à permettre de comprendre ce qu'implique un sujet et de déterminer s'il s'intègre ou pas à ces catégories. Si ce n'est pas le cas, on ne peut pas dire que ce n'est pas un travail d'élaboration de politique. Cela veut dire tout simplement qu'à la fin de la journée, lorsqu'il aura passé par toutes les étapes pertinentes, s'il ne fait pas parti de l'ensemble de sujets, il ne sera pas possible pour l'ICANN de faire valoir les exigences là-dessus. Il pourrait par exemple y avoir des situations où la communauté pourrait demander que l'on applique certaines pratiques, ce qui est très bien. Mais on aurait un impact qui serait important mais qu'il n'est pas nécessaire de pouvoir faire valoir cette politique et de l'imposer à toutes les parties contractantes à moins qu'il y ait un accord.

Je voulais également aborder rapidement le concept du *picket fence*, un terme que vous aurez probablement entendu dans le contexte des conversations de la GNSO. Il est censé définir l'autorité de l'ICANN pour assurer la stabilité du DNS à travers l'élaboration de politiques. Mais cette autorité a une portée limitée, c'est-à-dire que l'autorité est marquée par sa limite. Donc encore une fois, tout ce qui n'appartient pas à la portée n'est pas exclu. On pourrait très bien établir des politiques ou des meilleures pratiques pour ces sujets. Mais l'ICANN n'aurait pas l'habilité ou l'autorité pour exiger aux opérateurs de registre ou aux bureaux d'enregistrement accrédités par l'ICANN de se conformer à ces meilleures pratiques. C'est pourquoi il me semble qu'il est très important de savoir dans le contexte de la GNSO qu'il existe

cette disposition contractuelle que l'on appelle enclos ou *picket fence* en anglais.

Pour ceux qui nous ont rejoint un peu plus tard, on aura du temps pour les questions à la fin mais je fais de mon mieux pour répondre au fur et à mesure que je les vois apparaître sur le chat.

On me demande qui peut initier une nouvelle politique. La première étape dans un processus d'élaboration de politiques est une demande de rapport de problématique qui peut être présentée par un membre du conseil de la GNSO, par un comité consultatif de l'ICANN ou par le Conseil d'Administration de l'ICANN. Voilà les trois parcours à travers lesquels les premières étapes d'un processus d'élaboration de politique peuvent être lancées.

Un rapport thématique est véritablement le premier pas pour lancer un processus d'élaboration. C'est un rapport qui est élaboré par le personnel à la demande de quelqu'un pour obtenir toutes d'informations disponibles, pour répondre à toutes les questions sur ce qui entre dans la portée, sur les dispositions, la capacité de travailler sur quelque chose, sur les conseils généraux, un rapport problématique pour définir d'abord la question et pour voir s'il s'avère nécessaire d'avancer avec le travail d'élaboration de politiques ou pas, que ce soit demandé par un membre du conseil ou par un comité consultatif de soutien. Dans le cas du Conseil d'Administration de l'ICANN, ils ont un peu plus d'autorité. Si c'est le Conseil qui le demande, la question doit passer directement au lancement formel du travail d'élaboration de politiques.

Si vous regardez dans les détails les outils et les mécanismes qui existent pour le soutien à l'élaboration de politiques, le rôle du personnel, de moi-même et de mon équipe est donc de soutenir la communauté de la GNSO au niveau du travail d'élaboration de politiques. Le travail du conseil de la GNSO consiste à vérifier que le travail se fasse, que les personnes puissent le comprendre. On travaille également sur le soutien à l'élaboration d'ordres du jour, le soutien à la rédaction et fournir de l'expertise si jamais il s'avérait nécessaire.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, le modèle préféré en ce moment est de suivre le modèle des groupes de travail de la GNSO ouverts à la participation de tous ceux qui sont intéressés. Je pourrais fournir un peu d'informations. Je pourrais vous raconter qu'au départ, lorsque l'ICANN a été créé, on avait un modèle d'équipes de travail, *working group*, où chaque groupe qui était représenté au sein du conseil pouvait désigner un membre à l'équipe de travail. Mais cela était limité à la participation de membres de la GNSO. Il n'était pas possible que d'autres comités consultatifs ou d'autres organisations de soutien participent à ce processus outre les périodes de consultation publique, bien sûr.

Dans une des premières révisions de la GNSO, il a été décidé qu'il était nécessaire d'avoir une participation plus large. Et les politiques de la GNSO ont bien sûr un impact bien plus élargi et non pas seulement sur les parties prenantes de la GNSO. Donc le modèle de groupe de travail a été introduit, présenté. Et tous ceux qui sont intéressés peuvent s'y joindre, que ce soit par une manifestation d'intérêt comme je l'ai dit tout à l'heure pour vérifier quelle est la trajectoire de chacun et quels sont les intérêts de chacun des participants.

Pourtant, il a été dit qu'avec beaucoup de plus de participants impliqués, avec beaucoup de voix qui sont entendues, on a besoin également de plus de temps pour compléter le travail d'élaboration de politiques.

Au niveau du conseil de la GNSO, vous aurez probablement entendu parler du PDP de la GNSO 3.0. C'est-à-dire le conseil essaie de vérifier quelles sont les améliorations ou les renforcements qui pourraient être considérés pour garantir l'efficacité des PDP sans laisser de côté les exigences de responsabilité, de participation, de représentativité, etc. Et je reviendrai plus tard au niveau modèle qui est appliqué désormais à la GNSO. Et je pense que ce que nous voyons en ce moment est que le conseil pourrait décider au cas par cas en général et évaluer les besoins de chaque sujet, quelle est la meilleure approche pour s'assurer que le travail soit correctement fait, s'assurer que ceux qui sont intéressés à ce sujet puissent se faire entendre et participer d'une manière ou d'une autre.

Comment participent physiquement les différents participants ? Les réunions se tiennent en général par téléconférences. On se réunit de manière hebdomadaire pendant une heure ou pendant 90 minutes. Certains groupes de travail ont des sous-groupes. On a récemment eu un groupe qui se réunissait deux fois par semaine parce qu'ils devaient respecter une date butoir spécifique mais en général, cela va dépendre de l'opération de chaque groupe. Pour faciliter également la participation à l'élaboration de politiques, il n'y a pas d'exigence de se présenter d'une manière hebdomadaire à des réunions physiques.

En général, les groupes profitent et se réunissent en personne lors des réunions de l'ICANN s'il y a une quantité suffisante de participants, une masse critique. Pour cela, on a bien sûr des services de participation à distance qui sont mis à notre disposition. Et pour chaque réunion, on fait circuler des actions à suivre, les réunions sont enregistrées et transcrites pour que tout le monde puisse y participer. Donc il est important que tous puissent se connecter, que tout le monde puisse s'exprimer.

On m'a demandé comment peuvent participer les membres de l'ALAC. Il y a différentes manières pour que ces membres puissent participer. Soit à titre individuel, ils peuvent participer aux délibérations si le modèle qu'ils choisissent pour le processus en l'occurrence [inintelligible]. Mais il y a également des processus d'élaboration de politiques accélérés, EPDP, où l'ALAC a une quantité suffisante de personnes qui le représente. Et il pourrait y avoir un mécanisme de sélection de représentants au sein de chaque comité consultatif. J'imagine que l'ALAC a ses propres processus de sélection. Et des fois, il est essentiel d'avoir des consultations publiques. Donc même si vous ne participez pas de manière active aux appels hebdomadaires, il y a des intervalles réguliers et sujets obligatoires auxquels il est nécessaire d'avoir une consultation, d'avoir un vote pour s'assurer que tout le monde soit bien entendu, que toutes les opinions soient bien comprises. Et on a rapport initial où les recommandations proposées sont présentées, où les personnes puissent également se faire entendre pour dire s'ils sont d'accord avec les recommandations ou pas, qu'est-ce qui les intéresse. Alors à ce moment-là, la recommandation sera révisée par le groupe. Les recommandations seront ajustées en fonction des besoins. Et puis, il

y a également la considération du Conseil d'Administration de l'ICANN des recommandations qui lui sont présentées.

Je vois également qu'on demande par rapport à la résolution de conflit. C'est une bonne question. Vous imaginez que souvent, les discussions [*get heated*], les personnes ont différents intérêts, les personnes ne sont pas toujours d'accord, il y a des problèmes à résoudre. Heureusement, on a des présidents très connaissants pour pouvoir gérer cela. On gère également les lignes directrices pour la résolution de conflit. On a des lignes directrices à suivre en général.

Le conseil de la GNSO facilite son rôle en tant que gestionnaire d'un processus à travers l'assignation d'un agent de liaison à chaque équipe de PDP, ce qui veut dire que le conseil, à travers ces agents de liaison, peut superviser les différentes situations et orienter les présidents à travers le processus de résolution de conflit. Ils peuvent également faire la médiation entre les différentes parties prenantes s'ils sont en désaccord ou en conflit.

On me demandait par rapport aux outils qui sont disponibles pour les membres. Je ne suis pas tout à fait sûre de ce que cette question implique. Cela pourrait impliquer un peu plus de détails peut-être pour répondre. Les gestionnaires du processus, l'état et le processus, ils ont différents outils pour pouvoir vérifier où on en est. Les PDP ont leur propre plan de travail pour pouvoir faire le suivi des travaux, pour mettre à jour l'état des lieux du travail au conseil de la GNSO pour pouvoir respecter leurs jalons. On a également un processus de la GNSO qui fournit des informations au conseil lors des différentes réunions du conseil de la GNSO et qui fait également le suivi de l'état des lieux des

travaux des différents groupes. Et le président de chacun de ces groupes, de chaque PDP, va se réunir régulièrement avec les membres du conseil ou avec le conseil au complet pour les informer de l'état de la situation des travaux de son PDP, des différentes questions qui sont discutées ou alors les présidents des PDP pourraient indiquer s'ils ont des difficultés avec une partie du travail, qu'il pourrait leur falloir de l'aide au niveau du conseil.

Pour faciliter ce niveau de dialogue et ce type de discussions qui se font en général à travers l'espace virtuel, les téléconférences, les listes de diffusion, nous avons des mécanismes de collaboration en ligne. Avant, on avait Adobe Connect et maintenant, on a la salle de Zoom, qui sont des parties importantes pour faciliter notre travail. Les espaces wiki sont également très importants pour garantir que toutes les informations puissent être partagées en général si vous voulez savoir ce qui se passe.

On a également la possibilité que les observateurs participent à différents groupes, à différents travaux. Donc peut-être que les personnes ne peuvent pas assister aux appels mais veulent suivre les discussions et liste de diffusion. C'est également une manière de pouvoir être au courant de ce qui se passe.

Pour pouvoir partager des informations de politiques, il y a également du travail de préparation où on élabore différents rapports et des comptes rendus de la situation des travaux au niveau de la politique avant les résultats en général pour que tous ceux qui sont intéressés puissent se joindre à la discussion et commencer à participer.

Et on a également le travail de soutien de politique général qui couvre les informations de politique, tout ce qui est présenté en général dans

notre site web avec les détails, avec les descriptions des travaux de notre groupe, donc comme je le disais, le statut du travail, où et comment les personnes peuvent participer, quel est l'occasion suivante de participation et de contribution.

Comme je l'ai dit, on a également un séminaire web de mise à jour de politiques qui se fait lors des réunions de l'ICANN et lors du forum politique. Il y a également un séminaire web dédié au travail de politique de la GNSO. Et le Conseil d'Administration doit s'assurer que tout le monde soit au courant du travail qui a été fait et de mettre au courant tous ceux qui sont intéressés aussi pour que tout le monde puisse savoir quels sont les sujets qui sont discutés et qui seront discutés lors des réunions suivantes de l'ICANN et à quoi l'on peut s'attendre.

Je vois une autre question sur le chat qui demande par rapport au vote : « Est-ce que les membres du conseil qui ont conflit direct doivent s'abstenir de voter ? » Il est très bien d'avoir un intérêt ou autrement dit un conflit dans le monde de la GNSO sans que cela soit déclaré d'emblée. Dans la plupart des cas, les membres du conseil sont dirigés dans leur vote. On peut faire une évaluation directe et le vote sera suivant ce que leur groupe leur demande en fait, parce qu'ils sont en train de voter en tant que représentants, pas à titre individuelle.

Donc ils peuvent très bien voter un pouvoir fiduciaire pour que quelqu'un d'autre vote en leur nom. Mais on ne parle pas de conflit parce que le rôle du conseil en fait est de superviser le processus. Ce n'est pas le conseil qui va faire la politique en elle-même. Ils ont un rôle

de représentation, les membres du conseil, donc en général, ils doivent voter suivant les indicateurs de leur groupe d'appartenance.

J'ai déjà couvert la plupart de ce qui apparaît ici. Dans la plupart des cas, à quelques descriptions près, tout le monde peut participer aux groupes de travail de la GNSO. Bien sûr, cela prend du temps, cela prend des efforts. Il est important de répéter encore une fois cette idée que l'élaboration de politique est un travail qui est marathon, non pas un sprint.

On m'a demandé combien de temps dure en général le processus d'élaboration de politique. Si vous voyez les initiatives récentes des groupes de travail consacrés aux PDP, prévoyez que les personnes se réunissent de manière hebdomadaire et cela leur a pris entre un an et demi et trois ans selon la portée de leurs travaux et du temps et des efforts que cela leur prend de pouvoir aborder les différents sujets et de pouvoir passer au rapport final. Mais bien sûr, il y a des étapes qui précèdent la formation du groupe. Et il y a également du travail qui se fait une fois que le groupe de travail aura fini ses travaux, par exemple les considérations décidées par le conseil de la GNSO, par le Conseil d'Administration de l'ICANN qui doit également délibérer là-dessus.

Donc la ligne chronologique complète peut durer quelques années et une fois que le Conseil d'Administration de l'ICANN aura adopté la recommandation, elle devra être adoptée et mise en œuvre. Donc il y a des processus communautaires et le personnel de l'ICANN est responsable de mettre en œuvre la politique. Il y a également une équipe de révision de la mise en œuvre qui travaille de près avec le

personnel de l'ICANN pour garantir que la mise en œuvre se fasse suivant l'esprit des recommandations originales.

Le travail d'élaboration de politiques ne se concentre pas aux réunions de l'ICANN, qui sont plutôt la possibilité de profiter des réunions en personne, mais la plupart des travaux se fait entre les réunions de l'ICANN à travers les appels de téléconférences et à travers les listes de diffusion. On a également essayé de commencer à travailler avec Google Docs pour faciliter la collaboration en ligne pour que les parties prenantes se réunissent pour travailler sur des documents et des versions communes des documents.

Quels sont les sujets qui sont discutés en ce moment à la GNSO ? Vous voyez d'abord les différents processus d'élaboration de politique en cours en ce moment. Vous aurez peut-être entendu parlé de ce premier processus qui a un profil [inintelligible] et qui a la participation active de l'ALAC au sein du groupe. C'est un groupe qui se concentrait sur une spécification temporaire pour l'enregistrement de gTLD et les données d'enregistrement des gTLD. Et cela reflète l'entrée en vigueur du RGPD. Donc l'ICANN a vu à travers cette entrée en vigueur le besoin d'élaborer une spécification temporaire et on considère si cela devrait être une politique de consensus ou pas.

Donc ce groupe devait travailler très rapidement. Ils avaient une date butoir qui était imposée d'un an et qui résultait de l'adoption de spécification temporaire pour laquelle la décision doit être prise dans le délai d'un an d'après les statuts constitutifs de l'ICANN. Donc le conseil a discuté de comment mieux pouvoir parvenir à l'élaboration de cette spécification temporaire. Donc à travers le modèle de groupes de travail

ouverts, il aurait été plus difficile. Donc ils se sont dits qu'il serait mieux d'avoir la participation représentative des différents comités consultatifs et des différentes organisations de soutien où chaque groupe de parties prenantes aurait une quantité de représentants qu'ils pourraient envoyer pour faire le suivi de ces travaux. Il y a également eu des observateurs qui pouvaient s'abonner à la liste de travail.

Donc ce n'est pas que le travail soit fait en secret. Plutôt cela veut dire que la participation active est limitée aux représentants des différents groupes pour s'assurer que leurs opinions soient prises en considération et évaluées.

Cependant, il y a également eu des occasions de commentaires publics où toutes les personnes qui étaient intéressées pouvaient s'exprimer lors des périodes de consultation publique.

Le deuxième PDP se concentre sur les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD. Ce PDP doit déterminer s'il s'avère nécessaire de faire des modifications à la solution existante des recommandations de politiques concernant les nouveaux gTLD qui datent d'août 2019.

La recommandation sera adoptée par le Conseil d'Administration de l'ICANN et par le conseil de la GNSO et devrait avoir des politiques et des procédures qui seraient proposées comme étant définitives pour l'enregistrement des nouveaux gTLD une fois que le rapport sera fait. Donc ils sont en train de travailler sur l'élaboration d'un rapport final. Si vous êtes intéressés par ce travail, vous pouvez vous abonner à leur liste de diffusion et suivre leur discussion.

On a également la révision d'un mécanisme de protection de droits dans tous les gTLD. Et ce travail est divisé en deux étapes. À l'heure actuelle, il se concentre sur les RPM qui sont spécifiquement liés au programme des nouveaux gTLD. Dans la deuxième partie de leurs travaux, ils vont se concentrer sur la révision de l'UDRP.

Un quatrième PDP qui est presque à la fin de son travail est celui qui porte sur l'accès aux droits curatifs des OIG et des OING pour protéger leurs droits et les droits concernant leur nom. Cette initiative a présenté son rapport final récemment au conseil de la GNSO et a été adoptée. Et la plupart de leurs recommandations ont été présentées au Conseil d'Administration de l'ICANN.

En cinquième lieu, on a une autre initiative qui est importante qui est celle du PDP 3.0. Le conseil de la GNSO travaille sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des PDP de la GNSO voyant des améliorations qui peuvent être apportées ou qui doivent être apportées aux PDP existants ou aux PDP futurs. Il y a un petit groupe de membres du conseil de la GNSO ainsi que du personnel qui travaillent ensemble pour voir quelles sont les améliorations qui pourraient s'appliquer et se mettre en œuvre.

Et puis en sixième lieu, il y a également d'autre travail en cours concernant la révision des processus et des procédures la GNSO pour s'assurer que tout soit prêt et actualisé. Dans ce nouvel environnement de la pré-transition où la GNSO est membre de la communauté habilitée, il y a de nouveaux rôles, de nouvelles responsabilités qui ont été assignées et nous devons nous assurer que le processus et les

procédures appropriées soient mises en place de manière à ce que s'il y avait une situation où la GNSO devrait agir, elle pourrait le faire.

Je vois une autre question sur le chat et je pense que je suis presque à la fin de ma présentation, donc vous pouvez vous préparer à poser vos questions. On me demande quelle pourrait être la valeur qu'ajouterait la participation de l'ALAC au groupe de travail de la GNSO.

C'est une bonne question. Je dirais que dans le processus d'élaboration de politiques de la GNSO, il est très important de comprendre les différents points de vue, les différentes implications, l'impact des recommandations pour les différents groupes. Et bien sûr, la communauté des utilisateurs finaux est une partie très importante de cela. Donc la possibilité d'avoir la perspective de l'ALAC est une composante importante de cela. Et je suis contente de pouvoir dire que l'ALAC, tant dans sa capacité formelle qu'à titre individuel à travers ses membres, a une participation très active au travail d'élaboration de politiques de la GNSO. Et je dirais aussi que dans la plupart des PDP, l'ALAC a présenté des déclarations informelles pour s'assurer que leur perspective soit entendue et bien comprise.

Et on me demande également si la GNSO doit également passer par un processus de révision. Dans l'affirmative, avec quelle fréquence ? Quand est-ce qu'a eu lieu la dernière révision ?

Suivant la structure de toutes les autres organisations de l'ICANN et tous les autres comités consultatifs à l'ICANN autre que le GAC, la GNSO a l'obligation de passer par une révision tous les cinq ans. Il y a eu une révision en 2004, suivie par une autre révision qui a commencé en 2012 si je ne me trompe. Et cette révision a complété ses travaux récemment.

Donc on a une combinaison d'étapes par lesquelles il faut passer. Vous avez vu la révision de l'ALAC qui a suivi une approche similaire que celle qui a été suivie par la dernière révision de la GNSO. Donc le processus de révision de la GNSO a été complété récemment et je ne sais plus très bien quand on est censé commencer avec notre propre révision, mais j'imagine que ce sera sous peu.

Outre la révision structurelle de la GNSO, il y a également d'autres politiques qui sont adoptées et qui sont révisées suivant un cycle régulier, non pas seulement l'organisation mais le résultat de ses travaux aussi. Cela fait partie d'un processus de révision pour garantir que les politiques aient été bien complétées, que les résultats soient prévus ou qu'ils font ce qu'ils étaient censés faire, voir s'il y a des problèmes à corriger, quels sont ces problèmes, si on respecte la mission qui nous a été attribuée, etc.

L'autre question : « Est-ce que l'expérience du EPDP a montré qu'il est utile de travailler dans des processus qui se limitent dans la durée dans l'avenir ? » Ma réponse est oui. Le groupe avait une chronologie très ferme et les spécifications temporaires devaient avoir une validité. Donc les exigences étaient l'on puisse aider les différents groupes de travail, les différentes procédures pour voir s'ils sont bien arrivés à la fin de leurs travaux. On se demandait également est-ce qu'il serait naturel d'avoir une limite temporelle. C'est tout-à-fait artificiel à moins qu'il y ait des facteurs externes. Par exemple, on a eu un PDP sur l'intégration verticale, savoir si les opérateurs de registre pouvaient être également des bureaux d'enregistrement et vice versa et quelles seraient les règles qui devraient être appliquées pour s'assurer que les [situations futures] soient bien comprises. Et le conseil a essayé d'appliquer une date butoir

définitive pour avoir des conséquences si le travail n'était pas complété avant cette date. Mais cela a résulté en une limitation du travail qui sera présenté et non pas nécessairement comme moteur pour se réunir et se mettre d'accord. Donc à la fin, le PDP n'est pas arrivé à la finalité prévue. Mais ils ont fini par adopter quelque chose de similaire mais ce n'était pas tout à fait la même chose.

Donc il faut bien penser quels sont les mécanismes que l'on présente pour le travail. Au moins du côté des conversations du conseil, il est important de savoir qu'on doit travailler de près avec les présidents et les membres des PDP et que tout le monde ait des outils pour pouvoir respecter les délais, pour imposer des limites, quel est le temps, quels sont les délais, quelles sont les dates butoirs ; tout cela est important.

Je pense être arrivée à la fin de ma présentation. On en est aux questions et réponses si je ne me trompe. J'ai déjà répondu à beaucoup de questions qui ont été posées sur le chat mais s'il y en avait d'autres, Yeşim, je ne sais pas si vous voyez des mains levées, si c'est vous qui allez gérer les questions et réponses. Je suis contente de vous céder la parole.

ALFREDO CALDERON :

Merci Marika pour cette présentation qui était claire, je pense, pour la plupart des participants.

Je souhaitais inviter les personnes qui sont sur le canal français ou le canal espagnol à poser leur question. N'hésitez pas, levez la main, les interprètes sont là pour nous aider. Je vais donner quelques secondes à

ceux qui sont intéressées pour poser leur question ; surtout si l'anglais n'est pas leur langue maternelle, qu'ils aient cette opportunité.

Et entre temps j'aimerais rappeler à tout le monde que la semaine prochaine, nous avons notre troisième semaine de webinaire au cours de laquelle nous allons avoir plusieurs intervenants qui vont parler de la ccNSO sur la base du cours qui était sur ICANN Learn. Donc ils vont nous expliquer comment la ccNSO s'occupe de son processus de développement, comment ils sont organisés, etc. Ceci sera organisé le mardi à 21:00 UTC et le mercredi à 12:00 UTC, midi UTC. Donc ce sera le même type d'organisation que nous avons suivie cette semaine. Ce sera donc le mardi. Il s'agit du 7 et du 8 mai, mardi et mercredi.

Y a-t-il des questions sur le canal français, sur le canal espagnol ? Yeşim, je ne sais pas s'il y a autre chose ?

YEŞİM NAZLAR :

Merci Alfredo. Je suis en train de lire le chat avec les interprètes, je ne vois rien, je ne vois pas de message de leur part. Donc apparemment, personne n'a de question à poser pour l'instant. Merci.

ALFREDO CALDERON :

Et bien ceci étant, je souhaite encore une fois remercier Marika pour cette présentation très intéressante. J'aimerais remercier tous les participants à cette séance ainsi que le personnel qui nous a aidés à gérer ce webinaire. Donc j'espère qu'on se retrouvera tous la semaine prochaine pour les autres webinaires qui seront organisés. Voilà.

Ceci étant, je souhaite maintenant conclure le webinaire. Merci à tous pour votre participation et je vous souhaite une excellente journée.

YEŞİM NAZLAR :

Merci beaucoup Marika, merci Alfredo. Le webinaire est donc terminé.

Un dernier remerciement à toutes les personnes qui nous ont rejoints pour ce webinaire. Merci à tous et au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]